



L'ingénierie foncière

- Une assistance à la constitution de réserves foncières ;
- Une assistance à la réalisation de toutes opérations d'aménagement en vue de cession à toute personne morale et physique, de droit public ou privé ;
- Une assistance dans la gestion des réserves foncières ;
- Une assistance dans le processus de cession des parcelles constituées ou de commercialisation des lots ;
- Une assistance dans le processus de cession des parcelles constituées ou de commercialisation des lots ;
- Une assistance dans le processus de consolidation des droits sur les parcelles ou les lots ;
- Une assistance dans le processus de purge de droits coutumiers ;
- Une assistance dans la mise en œuvre de toutes les procédures administratives, techniques et juridiques liés à la gestion du foncier urbain.